

Date de transmission de l'acte: 17/09/2026

Date de reception de l'AR: 17/09/2026

066-246600415-AU_016_2026-AU

AGEDI



COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 36/2026

Objet : Résiliation du marché n°25.009- lot n°3- prélèvements et analyses dans les restaurants scolaires et EAJE suite au désistement du prestataire

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil communautaire,

VU la délibération n° 2-2026 en date du 8 avril 2026 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT la relance effectuée par le service restauration auprès de l'entreprise LANAGRAM par mail du 2 juillet 2026 pour effectuer les prestations prévues au contrat cité en objet,

CONSIDÉRANT la réponse de l'entreprise LANAGRAM par mail du 2 juillet informant que : « l'entreprise n'est plus en mesure d'assurer les prestations de prélèvements et d'analyses agro-alimentaires réalisées jusqu'à présent »,

CONSIDÉRANT que par conséquent, il convient de procéder à la résiliation unilatérale pour faute de ce contrat, sans mise en demeure préalable, sur le fondement de l'article 41.1 g) du CCAG FCS,

DECIDE

ARTICLE 1 : de résilier le marché n°25.009 lot n°3 conclut avec l'entreprise LANAGRAM ayant pour objet les prélèvements et analyses dans les restaurants scolaires et EAJE suite au désistement du prestataire.

ARTICLE 2 : Copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 08/09/2026



Le Président,
Robert OLIVE

Tous les courriers envoyés à la Communauté de Communes le sont à M. Le Président

1, RUE MICHEL BLANC – B.P. 5 – 66130 ILLE SUR TET - TEL 04.68.57.86.85.

E-MAIL : accueil@roussillon-conflent.fr